



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football professionnel

Question écrite n° 88444

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur la proposition de loi discutée au printemps 2015 sur le fair-play financier. Les avancées de ce texte sont à saluer, même si la question de la spéculation dépasse largement cette dimension. Dans son ouvrage paru aux éditions Solar (Franc-tireur), l'ancien international Emmanuel Petit évoque les possibilités d'une action à mener vis-à-vis de l'UEFA en demandant la création d'un indice de référence comprenant les spécificités fiscales des pays. Il propose l'idée d'un gendarme financier européen du football pour contrôler ces spéculations possibles et redonner une vision plus sportive du football. Il aimerait savoir si une telle option pourrait être défendue par le Gouvernement afin de faire évoluer les règles du jeu et éviter le spectacle de la spéculation tel que nous le connaissons.

Texte de la réponse

Le ministère chargé des sports s'est fortement engagé, via des rencontres avec les plus hauts responsables du football français et européen, en faveur de la création du Fair-Play Financier, puis de sa réforme annoncée en juin 2015 par Michel Platini. Pour rappel, ces changements portent notamment sur le renforcement des critères relatifs aux arriérés de paiement, sur une redéfinition plus rigoureuse des parties liées et sur la possibilité offerte aux clubs venant d'être rachetés de pouvoir investir librement pendant 3 saisons (équilibre financier au terme de ces 3 ans). Ainsi, la création d'un indice de référence comprenant les spécificités fiscales de chaque pays, qui était un critère défendu par de nombreux acteurs du football français et européens, n'a pas été mise en place. Loin d'être oublié, cet indicateur a fait l'objet d'une étude de faisabilité de la part de l'UEFA, qui ne l'a pas retenu, pour le moment, pour des raisons de trop grandes disparités et complexité. Cependant, si à l'avenir, l'UEFA était amené à trouver d'autres solutions pour continuer à améliorer le Fair-Play Financier tout en préservant les intérêts des clubs français, et donc éviter le spectacle actuel de la spéculation, le gouvernement soutiendrait ces initiatives. Plus globalement, constatant que le sport professionnel doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis, notamment s'agissant de la sécurisation économique des clubs et de la transparence des flux financiers, le Secrétaire d'Etat chargé des sports, M. Thierry Braillard, a lancé le 7 octobre 2015 la Grande conférence sur le sport professionnel français. Réunissant plus d'une soixantaine d'acteurs dans le cadre d'un comité de pilotage et de six groupes de travail composés d'experts, cette Grande conférence a pour objectif de dégager des propositions concrètes et adaptées pour améliorer l'organisation, la gestion et la compétitivité du sport professionnel français. Le rendu des travaux est prévu pour avril 2016. Dans ce cadre, le groupe de travail sur la régulation financière du sport professionnel a notamment pour objet de réfléchir à la sécurisation et à la pérennité des projets économiques des clubs professionnels et ne manquera pas d'étudier les possibles évolutions des outils nationaux et européens de régulation financière, tels que l'est le Fair-Play Financier.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88444

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6966

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2965